

Services Techniques

N° tél : 01 69 49 77 00

N/Réf. : NDA/CB/MV

DECISION N° 99-SJ/65

**OBJET : Marché négocié relatif à la création d'une aire de stationnement, rue Louis Delacarte
- Avenant n° 1 au lot « voirie ».**

Le Député-Maire de la commune d'Yverres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yverres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 255 bis,

VU le marché en date du 3 février 1999 conclu avec la société SACER relatif au lot n° 3 « voirie »,

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer dans le marché initial des prestations complémentaires portant sur l'enlèvement des poches de glaise et la fourniture et la mise en oeuvre de grave naturelle,

- DECIDE -

DE signer l'avenant n° 1 au marché conclu avec la société SACER sise route de Brières les Scellés, 91152 ETAMPES Cedex.

DIT que le montant de l'avenant s'élève à 17.292,00 francs HT., soit 20.854,15 francs TTC (vingt mille huit cent cinquante quatre francs et quinze centimes),

DIT que le montant du marché initial était de 499.027,73 francs TTC. (quatre cent quatre vingt dix neuf mille vingt sept francs et soixante treize centimes),

DIT que le montant total du marché est porté à 519.881,88 francs TTC. (cinq cent dix neuf mille huit cent quatre vingt un francs et quatre vingt huit centimes),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune, exercice 1999, fonction 8, sous fonction 822, article 231 222,

DIT que la présente décision ainsi que l'avenant n° 1 seront inscrits au registre des actes de la mairie et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Evry et à Monsieur le Receveur Municipal.



Fait à YERRES, le 16 mars 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

